

Québec, le 19 mai 2017

Objet : Demande d'accès à l'information pour obtenir les données SIGLS des programmes Supplément au loyer (PSL) et AccèsLogis Québec (ACL) gérés par les offices d'habitation

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande d'accès à l'information datée du 1^{er} mai 2017 concernant l'objet en titre, nous désirons vous informer que la Société d'habitation du Québec n'est pas propriétaire du système SIGLS et de ses données et ne peut donc vous transmettre de document. Nous vous invitons à déposer votre demande à la COGIWEB à l'adresse suivante :

COGIWEB
3740, rue Jean-Marchand
Québec (Québec) G2C 1Y6

Conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous confirmons que vous pouvez demander une révision de notre décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André Ménard

Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels